

.....

SEANCE DU : 12 AVRIL 2024

DATE DE CONVOCATION : 28 MARS 2024

Président : Lionel ARPIN

**Présents : Christelle BRIU, Odile MONTEIRO, Marie-Noëlle MOUSSELLARD,
Christine CLEMENT.**

**Absentes excusées : Doris POUPLET, Serge COCHET (pouvoir à Christelle BRIU),
Michèle FERRARIS, Marie-Claude SORREL (pouvoir à Lionel ARPIN).**

Nombre de membres en exercice : 9 / Présents : 5 / Votants : 7

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 : BUDGET ANNEXE CCAS

Le Président expose que le compte de gestion est établi par le Trésorier Public à la clôture de l'exercice.

Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le Président indique qu'après vérification, le compte de gestion 2023 est conforme au compte administratif du CCAS de la commune.

Pour l'exercice budgétaire 2023, le compte de gestion fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 15 740.17 euros
- un excédent d'investissement de 149.99 euros

Soit un résultat global positif de clôture de l'exercice de 15 890,16 euros

Le Président soumet au vote le compte de gestion 2023 préalablement au vote du compte administratif.

Après délibération, le Conseil d'Administration :

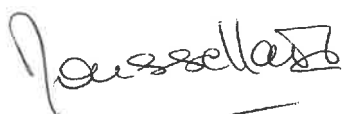
- **APPROUVE** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2023 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **AUTORISE** le Président à signer le compte de gestion 2023 et toutes pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité

Le secrétaire de séance
Marie-Noëlle MOUSSELLARD



Le Président,
Lionel ARPIN

